

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 juillet 2023

Date de la convocation: 19/07/2023

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 7

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Emmanuel VERILHAC

Objet: Désignation des délégués au SIVTA - DE_2023_43

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation des deux délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA).

Il est proposé au Conseil de désigner :
- Mme FEUILLADE BRIERE Delphine
- M. BYKENS Jean

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
- **VALIDE** la désignation des membres ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2023 007-210701470-20230725-DE_2023_43-DE